SNUipp FSU93

Lettre ouverte

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Aides personnalisées : Nous exigeons la possibilité de développer des projets dans l'intérêt des élèves. Stop aux injonctions ! Pour un service public au service des élèves et de leur réussite !

Monsieur l'inspecteur d'académie,

En 2008/2009, plus de 2600 collègues ont contesté tout au long de l'année la mise en place de l'aide personnalisée. Dans notre département de nombreuses difficultés subsistent.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire des élèves et des enseignants a consisté à retirer à chaque élève 72 heures d'enseignement par an, soit l'équivalent de 3 semaines de classe de 24 heures pour chaque élève. A l'issue de la scolarité maternelle et élémentaire (8 ans en moyenne) , c'est 24 semaines de classe qui ont été retirées à l'ensemble des élèves.

Cette mesure a servi à justifier la disparition de 1500 postes de RASED en France (dont 79 en Seine Saint Denis, 18 postes " perdus " à la rentrée 2008, 61 à la rentrée 2009).

Cette mesure conjuguée à la suppression du samedi matin désorganise les écoles et impose des journées interminables aux élèves concernés par l'aide personnalisée. Ces organisations modifient profondément le temps de service des enseignants pour lesquels certains IEN n'hésitent pas à exiger la présence de nombreux mercredis, parfois même l'après midi.

Les personnels se sont mobilisés contre ces régressions . Les négociations ont conduit à la possibilité de développer des projets expérimentaux sur la base de l'article 34 de la Loi d'orientation sur l'école. Ainsi, le souci des fonctionnaires de ne pas être de simples exécutants et d'avoir des pratiques pédagogiques en conformité avec leur éthique et avec la Loi peut trouver une issue dans le respect des textes. Mais c'était sans compter sur les nombreux refus, interdits, impossibilité de faire valoir les arguments du terrain que nous rencontrons de la part de la hiérarchie pour de nombreux projets proposés par les collègues.

Nous demandons qu'une audience départementale puisse se tenir en présence des organisations signataires pour examiner la faisabilité réelle de la mise en place des projets et la levée des refus persistants dans certaines villes.

En cas de fin de non recevoir, nous n'excluons pas le recours à la reprise d'une action généralisée de blocage des aides personnalisées après consultation de la profession.

Persuadés que la voie de la négociation nous ayant permis d'avancer l'an dernier dans l'intérêt des élèves et du service public sera celle qui permettra de débloquer la situation, nous souhaitons que cette audience puisse se tenir dans les meilleurs délais.

Nom	Prénom	Ecoles	Signatures